

*Savez-vous qu'en passant votre Contrôle Technique dans notre centre AUTOSUR de Sin-Le-Noble, vous bénéficiez **GRATUITEMENT** d'un ensemble de services complémentaires jusqu'à votre prochain Contrôle Technique?*



Des garanties utiles qui couvrent:

- L'accident (SOS Constat),
- La crevaison (SOS crevaison)
- L'erreur de carburant (SOS Carburant)
- Le retrait de points

Une fois le contrôle technique passé dans notre centre, vous recevez un livret SUPERSUR numéroté vous permettant de bénéficier de garanties pendant 2 ans.

La date de départ des garanties correspond à la date du contrôle technique.

Pour utiliser les garanties vous disposez d'un numéro d'appel unique:

**0811 740 710**

Qui vous donne accès à toutes les garanties présentes dans le programme SUPERSUR.

***Vous êtes couvert par ces garanties durant 2 années.  
Pour pouvoir en bénéficier à nouveau au bout de 2 ans il vous suffit de faire un nouveau contrôle technique dans notre centre***



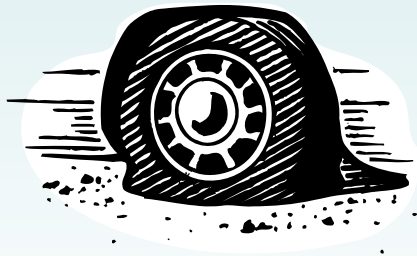
## Les garanties SUPERSUR

### **En cas d'accident:**



Vous venez d'être victime et/ou impliqué dans un accident de la circulation. L'assistance SUPERSUR disponible 24h/24 et 7j/7 vous prodigue les conseils nécessaires au bon établissement du constat amiable et utiles à la sauvegarde de vos intérêts.

*Le constat est le seul document de référence dans la détermination de la responsabilité d'un accident. Une case cochée par erreur ou une mauvaise interprétation de la situation peut avoir une influence sur les responsabilités (avec application d'un malus par l'assureur et l'application d'une franchise pour les réparations).*



### **En cas de crevaison :**

Sur simple appel 24h/24 et 7j/7, SUPERSUR vous envoie une dépanneuse qui se rend sur le lieu de la crevaison pour remplacer le pneu crevé par la roue de secours.

En cas d'impossibilité d'effectuer ce remplacement, le véhicule est remorqué jusqu'au garage le plus proche.

La garantie s'applique sans franchise kilométrique: Vous êtes dépanné, même en bas de chez lui.

## En cas de panne ou d'erreur de carburant:

Sur simple appel 24h/24 et 7j/7 SUPERSUR envoie une dépanneuse sur le lieu de l'immobilisation pour dépanner le véhicule (la garantie prend en charge également les frais de réamorçage de pompe à gasoil).

En cas d'erreur de carburant, le véhicule est remorqué jusqu'à la station la plus proche.

## En cas de perte de points :

Dès lors que votre client à fait l'objet d'un retrait de points suite à une infraction au Code de la Route, SUPERSUR rembourse\* les frais de stage de récupération de points du permis de conduire, réalisés auprès d'un centre agréé.

*Infraction commise dans les 2 années suivant la date du LA date du contrôle technique.*

\* A hauteur de 150 €



### DUREE ET MONTANT DES GARANTIES

- SOS Crevaision:** Prise en charge du dépannage / remorquage à hauteur de 150 €
- Panne de carburant:** Prise en charge du dépannage / remorquage à hauteur de 150 €
- Erreur de carburant:** Prise en charge du dépannage / remorquage à hauteur de 150 €
- Perte de points:** Participation aux frais de stage à hauteur de 150 €

**Les garanties SUPERSUR sont valables pendant 24 mois.**

**Les garanties SUPERSUR ne sont pas limitées en nombre de sinistres (sauf les frais de stage de récupération de points, limités légalement à un stage tous les 2 ans).**





***Rendez-vous chez***  
***AUTOSUR SIN-LE-NOBLE***  
***Rue de Lambres prolongée***  
***59 450 Sin-Le-Noble***  
***Tél: 0 810 599 800\****



*\* Numéro en fonction à compter du 01/01/2010 – Avant cette date, merci de composer le 03.27.921.934*